

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation : 07 / 03 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	9		1	1

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)
	10		

**Étaient présents :** M. Michel BLASER, Maire, Mme Céline GROS, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Michèle BERTHOLINO, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Régis LACROIX, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT, Mme Delphine BARTHET, M. Franck GANEVAL, Mme Sonia MORNICO à Mme Delphine BARTHET

**Procurator(s) :** Mme Julie REVY à Mme Michèle BERTHOLINO

**Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) :** M. Franck GANEVAL

**À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :** Michèle BERTHOLINO

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 039-213903073-20240319-M\_2024\_0011-DE



## OBJET : BUDGET 2024 – L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Céline GROS, 1<sup>ère</sup> Adjointe, après avoir approuvé les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestions de l'exercice 2023 constate que le Compte Administratif du budget 59200 Commune fait apparaître :

### BUDGET 59200 – COMMUNE

- Un excédent de fonctionnement de : 194 729.52
- Un excédent reporté de : 427 175.96

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :** 621 905.48

- Un excédent d'investissement de : 174 323.51
- Un déficit des restes à réaliser de : 296 257.02

**Soit un besoin de financement de :** 121 933.39

Et DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 621 905.48
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 121 933.39
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 499 972.09

- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 174 323.63

Monsieur le Maire se retirant, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** et **VALIDE** :

- Les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 pour les budgets 59201 Lotissement et 59200 Commune.
- Les Comptes de gestions du trésorier
- La clôture du budget 59201 LOTISSEMENT
- L'affectation du résultat sur le Budget Primitif 2024 du budget 59200 Commune.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 039-213903073-20240319-M\_2024\_0011-DE



*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

*Pour extrait conforme,*

*Céline GROS, 1<sup>ère</sup> Adjointe*

